

La Minerve



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 715 RELATIF AUX NUISANCES

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:

Le conseil municipal a présenté, lors de la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2022, le règlement numéro 715 relatif aux nuisances.

Le but de ce règlement est d'uniformiser notre réglementation avec celle de la MRC des Laurentides afin de faciliter l'application dudit règlement par la Sûreté du Québec. Les règlements numéro 681 et 685 portant sur le même sujet seront par conséquent abrogés.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal situé au : 6, rue Mailloux à La Minerve, durant les heures d'ouverture.

Donné à La Minerve, ce 9 novembre 2022.

Suzanne Sauriol
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 9 novembre 2022, entre 12 h et 14 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 9 novembre 2022.

Suzanne Sauriol,
Directrice générale et secrétaire-trésorière